

au nomme Huatete.  
Fait et acte a Omoa le quinze mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

p. 81

*[Handwritten signatures]*

N° 1631  
N° 1484 des Enquetes

Declaration de Revendication du nomme NIE, mineur, domicilié à Panapare

Le nomme NIE, agissant comme administrateur des biens de son fils mineur NIE, s'est présenté ce jour vingt huit mai, mil neuf cent cinq, a indiqué au nom qu'il agit, l'aire "Geoche", site à Panavane, d'une contenance de soixante douze ares, plantée de maïs et Cocotiers, Bornes au Nord par la montagne, au Sud par la route de la vallée, et Est par l'incouau, a l'Ouest par un ruisseau.

Spécialement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant a une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps

Par ces motifs  
Et nous  
La terre "Geoche", site à Panavane, ci-dessus désignée, appartient au nomme NIE.

Fait et acte a Omoa le quinze mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Handwritten signatures]*

N° 1632  
N° 1485 des Enquetes

Declaration de Revendication du nomme Keiti heetini, cultivateur, domicilié à Panavane

Le nomme Keiti heetini, s'est présenté ce jour vingt huit mai mil neuf cent cinq et a revendiqué l'aire "Geimanui", site à Panavane, d'une contenance de vingt cinq ares, plantée de maïs. Bornes au Nord au Sud et a l'Ouest par un ruisseau, a l'Est par la montagne.

Spécialement ne possédant pas de titre, nous avons procédé a l'instant a une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps

Par ces motifs  
Et nous  
La terre "Geimanui", site à Panavane, ci-dessus désignée, appartient au nomme Keiti heetini.

Fait et acte a Omoa le quinze mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Handwritten signatures]*